

Le groupe d'intérim Synergie expérimente le nouveau motif de recours lié au handicap

La loi Avenir professionnel a prévu l'expérimentation, de 2019 à 2021, d'un nouveau cas de recours à l'intérim lié à la situation de handicap du salarié (bénéficiaire de l'OETH). François Pinte, secrétaire général et responsable RSE du groupe Synergie, a répondu à nos questions sur ce dispositif. Synergie, réseau de 360 agences d'intérim, a mis à disposition d'entreprises utilisatrices plus de 1 700 travailleurs handicapés en 2018 (+ 15 % en deux ans) pour 9 000 missions. Soit un taux de 1,5 % de travailleurs handicapés dans l'effectif global intérimaire, contre 1,3 % pour les salariés intérimaires en France selon l'observatoire de la branche de l'intérim (OIR).

Que pensez-vous de cette expérimentation ?

Cette expérimentation est une initiative de la branche de l'intérim qui a trouvé un accueil favorable auprès de Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées. L'idée est simple : qu'il n'y ait aucune contrainte technique à la volonté d'un chef d'entreprise de s'engager dans une politique inclusive, via la souplesse qu'offre le contrat de travail temporaire. En effet, le chef d'entreprise n'aura pas à justifier d'un motif d'accroissement d'activité ni du remplacement d'un salarié, pour établir un contrat à une personne en situation de handicap. L'intérim reste sans doute (toujours), avec l'apprentissage, l'outil le plus pertinent pour intégrer de nouvelles compétences et de nouveaux profils.

L'expérimentation étant en cours, avez-vous déjà mis à disposition des salariés handicapés dans ce cadre ?

Oui, plusieurs contrats de mission sous ce régime ont déjà été signés depuis le 1^{er} janvier. Mais l'expérimentation débute tout juste et notre premier rôle est de le faire connaître aux chefs d'entreprise et en particulier aux DRH. Voilà pourquoi nous lançons une grande campagne d'information à partir du 15 février 2019, sur l'opportunité de ce nouveau cas de recours, invitant les sociétés désireuses de s'engager, à devenir partenaires de l'opération Synergie « 1 001 missions pour aller plus loin ».

Notre structure de chargés de mission handicap, ainsi que l'ensemble de nos agences, sont totalement mobilisés pour accompagner ces futurs employeurs du secteur privé dans cette démarche qui donne encore plus de sens à notre action.

Quels sont les premiers retours ?

Ils sont évidemment positifs puisque l'intégration est, dans cette configuration, expressément désirée. D'un côté, le chef d'entreprise porte cette volonté d'accueillir des personnes en situation de handicap ; de l'autre, le salarié intérimaire bénéficie d'une intégration mieux préparée.

N'y a-t-il pas un risque de stigmatisation des personnes handicapées ?

Ce risque existe toujours, mais on ne peut pas vouloir mettre en place une politique volontariste pour lutter contre le taux de chômage des personnes handicapées, qui est deux fois plus élevé que la moyenne nationale, sans mettre en place des mesures pratiques susceptibles de le diminuer. La discrimination n'est-elle pas plutôt ce taux de chômage insupportable ? [NDLR : 19 % pour les personnes handicapées, soit le double du taux

global] Ce nouveau cas de recours ne peut que créer des opportunités nouvelles et, comme je le disais déjà, il entre dans une logique d'une politique RH inclusive. C'est à la fin de l'expérimentation, fixée en 2021, que nous constaterons s'il a permis le retour à l'emploi de davantage de personnes handicapées.

Quelles autres actions Synergie mène-t-elle en faveur de l'emploi des personnes handicapées ?

Synergie agit depuis plus de 15 ans auprès des entreprises, avec une structure dédiée de référents handicap, et avec aujourd'hui trois outils phares en faveur de l'emploi des personnes handicapées : des **Handi'Matinales Recrutement** (rendez-vous entre candidats et employeurs), des **Handi'Sensib** (journée de sensibilisation dans les entreprises) et le développement d'un réseau d'agences expertes « **Handi C'est Oui** » (22 en 2018, 60 d'ici 2020). Par ailleurs, Synergie mesure ses ambitions avec les 30 indicateurs de son accord d'entreprise en faveur de l'emploi et du développement des salariés en situation de handicap, signé en 2018 pour trois ans. ■

// Conférence Liaisons

► CSE, retours d'expérience – Les entreprises témoignent !

10 500 comités sociaux et économiques ont été mis en place fin novembre 2018, c'est le premier bilan du ministère du Travail, un an après l'entrée en vigueur des ordonnances Macron. Ce nombre devrait exploser, les entreprises ayant jusqu'au 31 décembre 2019 pour mettre en place leur CSE. Pour vous aider à réussir la mise en place de votre premier CSE, Liaisons sociales réunit un panel d'entreprises le **jeudi 28 mars 2019**, toutes ont opté pour un modèle de CSE différent : CSE unique, CSE central et CSE d'établissement, une CSSCT ou plusieurs CSSCT par CSE, représentants de proximité... DRH et représentants du personnel partageront avec vous leur expérience concernant la négociation de mise en place du CSE et des premiers pas de cette nouvelle instance. Elles nous livreront leur propre expérience et leurs premiers bilans aux premiers mois de mise en fonction de leur instance unique. Une journée riche en échanges !

Autour des tables rondes (liste non exhaustive) : Cédric Blache, human resources director (Toyota Industries) ; Thierry Boukhari, directeur délégué (Gifi et Tati) ; Olivier Deseine, directeur des ressources humaines (M comme Mutuelle) ; Valérie Dudouit, directeur des ressources humaines groupe (Smurfit Kappa France) ; Maximilien Fleury, DRH, relations sociales et réglementation France (Groupe Renault) ; David Guillouet, avocat associé (Voltaire Avocats) ; Anne-Laure Loiseau, coordinatrice de la réglementation droit social groupe (Groupe Renault) ; Anh Lê-Maldonado, directrice des ressources humaines (Girard Agediss) ; Zahir Mechkour, secrétaire du CSE et président de l'ANCSE (Barry Callebaut France) ; Laurent Montécantine, DRH (CGI Finance) ; Florence Richard, RRH (Tati).

Pour plus d'informations : www.wk-formation.fr/conferences ☎ 09 69 32 35 99